

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : *Élaboration du périmètre délimité des abords(PDA) autour des monuments historiques (2.1)*

L'an deux mille vingt et un, le 04 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : **24**

Nombre de conseillers votants : **33**

Date de convocation du Conseil : **27 septembre 2021**

Date d'affichage de la convocation : **27 septembre 2021**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER-PLANTÉ et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ et DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, HUSSON, VUILLIOT, Messieurs MAZET, MOLINAS, PELLETIER, ROBBEZ, SIGAUD, DUBOUT et JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme BLANDIN donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
Mme LUZZI donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme MARTINOD donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme GARNIER-SIMON donne pouvoir à M. JUILLARD,
M. CADOUX donne pouvoir à Mme ZELLER-PLANTÉ,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme COURT.
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. LEVITRE donne pouvoir à M. DUNAND,
M. BOCQUET donne pouvoir à M. DUBOUT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du patrimoine, notamment, les articles L.621-30, L.621-31, R.621-92 à R.621-95 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment, les articles L.126-1, L.151-19, R.123-11 et R.123-15 ;

VU le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des deux monuments historiques ;

VU la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de substituer au périmètre actuel d'un rayon de 500 mètres autour des deux Monuments Historiques que sont la fontaine des quatre Goulettes et le lavoir de l'hôtel de Ville, un nouveau périmètre, plus adapté à la situation de la commune.

CONSIDÉRANT que ce nouveau périmètre, une fois arrêté par le Préfet, à l'issue d'une enquête publique, aura vocation à :

- Donner de la lisibilité au périmètre de protection, recentré sur les enjeux majeurs et focalisé sur les abords bâtis et paysagers directs.
- Induire un avis conforme (ou nécessité d'accords) s'imposant à l'autorité compétente en matière d'urbanisme pour une meilleure cohérence au sein des abords, excluant la condition de visibilité jusqu'alors en vigueur.
- Réduire le nombre de dossiers d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) envoyés pour consultation à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain (Architecte des Bâtiments de France) visant un conseil et un contrôle plus efficace.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'engager la procédure de mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des deux Monuments Historiques de la Ville.
- **APPROUVE** le périmètre proposé par l'Architecte des Bâtiments de France comme indiqué dans le plan joint à cette délibération.
- **DONNE** son accord pour procéder à une enquête publique (à la charge des services de l'État /Préfecture de l'Ain et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles /Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain).
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de transmission prévues à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 octobre 2021.
Le Maire, Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, publiée le 11.10.2021 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11.10.2021.





Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de GEX

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-10-11(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE GEX

N° de SIREN: 210101739

Numéro Acte de la collectivité locale: 2021_104_DEL

Objet acte: Elaboration du périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments historiques

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d urbanisme

Identifiant Acte: 001-210101739-20211008-2021_104_DEL-DE
